

**Centre d'hébergement "Les Roches" - Budget Primitif 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Vu :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2015

Considérant :

- l'avis du Conseil d'Exploitation du Centre Les Roches en date du 06 mars 2015,
- l'avis de la commission n° 1 du 17 mars 2015,

le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2015 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

#### Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	142 745,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	272 935,00
Charges de personnel et frais assimilés	185 618,00	Dotations et participations	43 000,00
Charges financières		Autres produits de gestion courante	151,08
Charges exceptionnelles	300,00	Résultat de fonctionnement reporté	15 189,92
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>328 663,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>331 276,00</b>

#### Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement			
Dotations aux amortissements	2 613,00		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 613,00</b>	<b>Total des recettes d'ordres</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>331 276,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>331 276,00</b>
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	10 483,76	Résultat d'investissement reporté	7 870,76
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 483,76</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>7 870,76</b>

#### Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Amortissement des immobilisations	2 613,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordres</b>	<b>2 613,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 483,76</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 483,76</b>
----------------------	------------------	----------------------	------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ADOPTE** le Budget Primitif 2015 du Centre « Les Roches » par :

➤ **37 voix « Pour »** : groupe des « Elus Citoyens,  
Républicains et Communistes de Dieppe », groupe « Dieppe  
Ecologique et Solidaire », groupe « Dieppe au Cœur ».

➤ **2 voix « contre »** : groupe « Unis pour Dieppe »

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre**  
**Le Maire de la Ville de Dieppe,**  
**Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application**  
**de la loi du 2 mars 1982 modifiée**  
**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---